



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU ROCHER-PERCÉ
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

Qu'il y aura séance ordinaire, du conseil municipal, le 11 août 2025 à 19 heures, à la salle communautaire de la Maison Legrand située au 494, route 132 à Port-Daniel ;

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Permettre la subdivision du lot 6 168 832 en deux, alors qu'un lot aura une façade de 41.98m et que la réglementation en vigueur indique une largeur minimale de 45m, situé au 393, route Marcil à Port-Daniel.**

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 21^e jour du mois de juillet 2025.


Mélissa Castilloux Allain
Greffière-trésorière adjointe